

Recherche étudiant pour cours civil et admin rémunérés

Par **Awakkk**, le **17/06/2013 à 15:48**

Bonjour, je passe mes rattrapages de droit civil et administratif dans 1 semaine. Je recherche un ou une étudiante à Cergy pontoise en 2 eme année qui a très bien réussi ces matières, pour m'aider à préparer les examens contre rémunération.

Par **cristal**, le **17/06/2013 à 16:32**

Bonjour,

Je ne sais pas si tu trouvera un prof mais tu devrais poser des questions sur les points qui te pose un problème dans ces matières et on peut essayer de t'aider.

Je suis étudiante à Cergy, mais n'ayant pas validé administratif je ne me vois pas te proposer mon aide pour cette matière.

Tout ce que je sais, c'est que pour le partiel de rattrapage en obligation en principe c'est le commentaire. Je sais que c'est ce que la prof a fait l'année dernière. Le rattrapage de l'année dernière était sur l'arrêt rendu par la deuxième chambre civile de la Cour de cassation le 12 décembre 2002. Voila
Bon Courage!

Par **Awakkk**, le **17/06/2013 à 16:38**

Merci pour ta réponse Cristal! J'étais au rattrapage de l'année dernière également! Si ce n'est pas trop indiscret combien as tu eu en civil? J'aimerais avoir de l'aide d'un (e) étudiant(e) qui l'a validé qui pourrai me montrer sa méthode. Je connais mon cours et pourtant j'ai eu 4 pareil l'année dernière il doit vraiment y avoir quelque chose qui cloche...

Par **cristal**, le **17/06/2013 à 17:15**

J'ai eu 13 au partiel de responsabilité uniquement parce que j'ai compris la méthode du cas pratique. Honnêtement les commentaires en obligation ce n'est pas mon truc (6 au S3). Je

risque de te répéter ce que disait ta chargée de td.

Tu n'as pas de connaissance ou ami qui a bien géré les commentaires au S3 et qui peut prendre le temps de t'expliquer? C'est mieux que payer quelqu'un enfin je trouve.

Si tu maîtrises le cours, ton problème vient de la méthode (dis si ça fait prof ou si je te dis une chose que tu sais déjà). Je ne sais pas si il y a une consultation des copies mais tu peux essayer d'aller voir la prof(elle est sympa) et lui demander ce qui ne va pas dans ta copie.

Pour avoir eu 4 au partiel, tu dois oublier de donner les définitions, rappel de principe, certains mots précis etc... La prof note en donnant des 0,5 et des 1 points si tu dis exactement ce qu'elle attend (ça c'est pour le cas pratique).

Tu avais eu les corrections des galops et du partiel que la prof avait mis en ligne l'année dernière? Elle avait fait une correction détaillée, et bien développer.

Par **Awakkk**, le **17/06/2013 à 17:34**

Le problème c'est que j'étais en contrôle terminal ayant déjà redoublé j'avais tous les TD... Malheureusement je ne connais personne à Cergy (je suis plutôt du genre solitaire). Je me doute bien que mon problème c'est la méthode, c'est pour ça que ça pourrait m'aider de voir les copies de "bons élèves". Si tu connais des gens qui pourraient m'aider, je suis prête à payer!

Par **cristal**, le **17/06/2013 à 18:07**

Ah ok. Si tu avais validé les td l'année dernière c'est que tu as une bonne méthodologie non? Ou t'es inscrit en contrôle terminal du coup tu n'as pas de note de td, le partiel était coef 7 pour toi, c'est ça?

La seule chose que je peux te proposer c'est t'envoyer la correction des galops si tu veux. Je peux aussi rechercher les conseils méthodologiques de ma prof de td et te les envoyer.

Et si tu veux voir une bonne copie, tu peux toujours essayer d'aller devant le secrétariat, il y a des copies qui traînent, peut-être que tu auras de la chance et tombera sur une bonne copie. Honnêtement, si la copie traîne encore à cette période, elle finira à la poubelle donc tu peux la prendre et la lire ou faire une photocopie.

Par contre pour administratif... c'est administratif je ne sais pas quoi dire d'autre.

Peut-être qu'un autre étudiant de la fac, tombera sur le message et pourra t'aider. Essaie de faire cette proposition sur la page facebook du bde portalis tu auras peut-être de la chance. (au fait vérifie les relevés d'acquis de la personne que tu embauches, histoire de pas te faire arnaquer.

Et dernière chose, je comprends que tu sois solitaire mais essaie de t'entourer un peu c'est

mieux pour avoir des infos sur la fac, de l'aide, du soutien.. ça fait toujours du bien.

Par **marianne76**, le **17/06/2013** à **18:30**

Bonjour

Administratif ou civil, la méthode du commentaire d'arrêt reste la même.

Qu'est ce qui pêche dans vos devoirs qu'est ce que vous n'arrivez pas à maîtriser ?

Par **Awakkk**, le **19/06/2013** à **01:04**

@marianne : bonne question! A vrai dire, je ne sais pas trop, je maîtrise mon cours, les commentaires les plus fréquents sur mes copies sont "Problème d'intitulés de vos parties, problème de droit, identifié en introduction mais grande confusion dans l'exposé"...Je pense que la méthode est à revoir, je m'inspire pourtant de celle des profs, raison pour laquelle je pense que le seul moyen est de m'inspirer de la copie d'un étudiant "ayant réussi" et non d'un corrigé type.

@Cristal: Oui j'ai validé les TD de justesse 10 et 10.5, il faut dire que les notes d'interrogations compensaient celles des galops d'essais (pas fameux).

J'irai demain à la fac à la recherche de "copies providentielles", bonne idée. Et je veux bien tout ce qui pourrait m'aider en méthodologie et même les cours d'amphi s'il te plaît (les miens datent de l'année dernière même si je pense qu'il ne doit pas y avoir de changements de programmes majeurs)... Ma boîte email mimykane@gmail.com. Merci c'est gentil de ta part (j'ai remarqué que la solidarité est loin d'être le fort des étudiants en droit de Cergy...).

Par **cristal**, le **19/06/2013** à **10:26**

Tu as dû avoir des chargées de td sympa pour que les interrogations compensent les galops.

Enfin bref, les cours d'amphi sont identiques à ceux de l'année dernière donc ça ce n'est pas un problème.

Je vais chercher dans mes affaires et essayer de t'envoyer ça au plus vite.

Par **marianne76**, le **19/06/2013** à **17:32**

Bonjour

Vous pêchez comme beaucoup sur les titres, vous devez faire des titres courts qui ciblent la solution de la cour de cassation, souvent les étudiants ont tendance à faire des titres de dissertation

Je vous donne un exemple sur 1382 ne pas mettre les conditions d'application de l'article 1382 (titre de dissertation) mais l'application de l'article 1382 ou la reconnaissance d'une faute

(à préciser à l'égard de qui évidemment).

Par ailleurs les problèmes de droit doivent bien évidemment être indiqués dans l'introduction ce qui amène d'ailleurs à votre plan.

Enfin après il faut un raisonnement rigoureux et clair dans votre démonstration